

Lexique sommaire de l'agriculture irriguée des vallées alpestres Val d'Aoste, Tessin, Briançonnais, Valais

Code d'emploi des couleurs :

Définitions générales

Données concernant le Val d'Aoste

Données concernant le Valais

Données concernant le Briançonnais

Données concernant le Tessin, les Grisons et le Haut Adige

Action — nom donné à une heure de droit de fonds ou de droit d'eau dans un bisse. On peut acquérir ainsi soit un droit foncier soit un droit d'exploitation.

Affranchir la douve — retravailler le lit du bisse.

Alta eytava — la haute huitième (heure). Dite encore *una hora post nonam*. Cette expression rencontrée dans un règlement du XVe s. pour Fénis, indique un moment de changement de prise d'eau dans un règlement de répartition.

Aqua ad irrigandum — droit d'eau pour irriguer. Mention d'un droit dans une vente d'un pré et d'une vigne, devant notaire en 1245 dans la région de Mörel.

Aquam per dimidium diem in septimana — (droit d') eau pour une demi-journée chaque semaine. Plus ancienne mention connue d'un droit d'eau en Valais, en 1277.

Aquaricia — droit d'arrosage.

Aqueductor — constructeur/architecte d'aqueduc. Terme mentionné au XIVe s.

Aqueductus communis, aqueductus communitatis de... — canal commun, canal de la communauté de. Expressions rencontrées dans les documents valaisans qui indiquent que le bisse peut concerner l'entière communauté, le consortage se confondant alors avec elle.

Arrosant — associé d'une parerie ou d'une ASA.

Assemblée générale du consortage — instance décisionnelle sur les questions statutaires du consortage et sur les projets de travaux ; instance de contrôle des activités du comité du consortage, par nomination, approbation ou rejet de ses comptes et évaluation rétrospective de sa gestion.

Association Syndicale Autorisée (ASA) — association de droit public formée par les ayants-droit du système d'irrigation. Bien que constituée de personnes privées, c'est un Établissement Public à Caractère Administratif (EPCA).

Auals — nom des canaux dans le Val Müstair, région des Grisons en Suisse. Les auals servaient à l'arrosage des prés, au drainage des terres, à la production d'électricité dans des fermes isolées ou encore à la transformation du lin cultivé dans la vallée. Ils jouaient également un grand rôle de protection écologique dans les forêts et sur les pentes sèches. Dans les années 1970, lorsque les agriculteurs ont commencé à pratiquer l'arrosage par aspersion, les petits canaux ont rapidement perdu de leur importance et n'ont plus été entretenus.

Banquette — chemin qui longe le bisse.

Béal — canal d'irrigation dans les Alpes françaises.

Béalière — parcelle irriguée.

Bisse — canal d'irrigation. Mot masculin valaisan, pouvant dériver de biez, bief, et désignant un canal d'irrigation dans les vallées de montagne. On en compte plus de deux-cents en Valais, pour 1 400 km de cours, dont 600 à 700 encore en activité aujourd'hui. Le canal commence à la prise et se termine à la décharge.

Bisse de Savièse — également connu sous le nom de Torrent Neuf. C'est un bisse qui date des années 1430-1448, et qui a été en fonction jusqu'en 1934.

Bisse principal et bisse secondaire — autour du bisse principal peut exister un réseau de bisses secondaires ; par exemple le vieux Bisse de Nendaz compte huit bisses secondaires.

Bourneau — tuyau de mélèze foré à la tarière et utilisé surtout pour l'alimentation des fontaines. Sur quelques canaux du Briançonnais, ces tuyaux faisaient communiquer le canal porteur avec les canaux secondaires ou peyras.

Boutzets, boutsets, passage sur boutsets — technique consistant à fixer un tronçon de bisse en bois sur une paroi rocheuse verticale, au moyen de poutres fixées horizontalement dans le rocher.

Bulletin — heures de prise d'eau d'un consort, lors d'un tour d'eau ou journée de prise d'eau. Un bulletin organise la prise pour plusieurs personnes simultanément, en fonction de la part d'eau accordée à chacun.

Canal des Gays — canal de 1335, reliant les communes de La Salle et Chantemerle. Lorsqu'il est réuni au canal neuf, il prend le nom de Canal Gaillard.

Canal des Queyrelles — canal de 1401 desservant la rive droite de la Guisane.

Canal Gaillard — canal d'irrigation daté de 1335, sur la rive gauche de la Guisane, et dont l'entrée dans la vieille ville de Briançon est encore visible.

Canal neuf ou canal neuf de Puy-Saint-Pierre — canal de 1345 desservant la rive droite de la Guisane.

Canal porteur — canal principal d'un système irrigué des Alpes françaises. Également appelé *grande peyra*.

Charte des Escartons — charte des libertés accordée par le Dauphin de Viennois en mai 1343, qui crée notamment les conditions de l'association pour la gestion des systèmes irrigués collectifs. L'article XVII dit : « *ledit Seigneur a bien voulu accorder et permettre que désormais les habitants et particuliers desdites communautés et de chacune d'elles, puissent en tout temps faire des béals, canaux et conduits ; prendre les eaux aux rivières et ruisseaux, pour l'arrosage de leurs terres, sans payer aucun introge, redevance ou service audit Seigneur Dauphin* ».

Clausura — clôture. Protection donnée au ru par un boisement et des levées.

Comité du consortage — instance principale de gestion du consortage : fixation des dates de mise en eau et de fin d'exploitation ; organisation concrète de la répartition ; des corvées ; du financement et de l'entretien ; gestion administrative de l'entité.

Conflits d'usage autour des canaux de moyenne et haute montagne — Jadis les conflits tournaient autour de la question de la répartition de l'eau entre les communautés. Aujourd'hui les conflits d'usage portent principalement sur l'utilisation des canaux et des chemins qui les desservent par le tourisme et la randonnée. Là où les chemins appartiennent aux consorceries, consortages et autres Associations Syndicales Autorisées, se pose le problème de la charge de leur entretien et de la responsabilité civile en cas d'accident.

Consortage — nom des associations communautaires de gestion de l'irrigation, composées d'ayants droit, titulaires de parts d'eau le long d'un bisse, d'une raye ou d'un Suon, ou canal d'irrigation. Mais la gestion consortiale est actuellement en régression. Sur 160 bisses répertoriés en 1992, 84 étaient gérés par un consortage, les autres l'étant par les municipalités, qui se sont substituées aux consortages défaillants.

Consortage principal et consortage secondaire — association de plusieurs consortages pour la gestion d'un bisse, comme dans le cas du bisse de Savièse, près de Sion.

Consorterie — association de *consortes*, ou ayants droit.

Consortes — associés dans une consorterie ou consortium. Le terme apparaît dans un texte de 1424 à Valpelline concernant les égances du ru d'Arliod ; puis dans un texte de 1450 concernant Fénis (*consortes ipsius rippe*).

Consortes, comparticipes, complices — associés. Trois termes synonymes pour désigner les associés d'un consortage en Valais.

Custos — garde, surveillant. Personnel juré, créé pour la surveillance des répartitions d'eau et la répression des abus entre ayants droit.

Décharge d'eau — nom de l'extrémité finale du bisse, par opposition à la prise d'eau qui en est le début.

Dénivelé des bisses — il est généralement très faible, de l'ordre de 1 à 2%, et pour des canaux pouvant atteindre plusieurs kilomètres.

Dieta, diete — prise d'eau diurne.

Disposition des droits d'eau — possibilité pour un détenteur de vendre ses droits d'eau ou actions (voir à ce mot) sans vendre le fonds (ou immeuble) auquel ces droits seraient rattachés.

Divisio — division. Nom de la répartition de l'eau d'un ru, codifiée dans un règlement de répartition (ou *égance*).

Droits d'eau — ensemble de droits comprenant les droits d'irrigation liés aux parcelles, les actions, les heures d'eau, les droits de disposition, de gestion, d'exclusion (droit pour les consorts d'exclure l'auteur d'un vol d'eau) et les obligations assorties. L'enregistrement ou immatriculation des droits d'eau au registre foncier est une possibilité dans la mesure où les statuts d'un consortage ne l'excluent pas, mais elle n'est généralement pas nécessaire. Comme le remarque Rémi Schweizer, le droit d'eau d'un consort est bien plus qu'un simple droit d'usage.

Droits d'irrigation — en Valais, ils sont généralement liés à la parcelle et vendus avec elle. On les obtient contre le versement d'une redevance servant à la construction et à l'entretien du bisse. Mais il existe des cas où les droits d'eau ne sont pas liés à la parcelle (ex. du bisse Vieux de Nendaz) : on peut être consort sans posséder la moindre terre dans le périmètre irrigué, mais parce qu'on a acquis une action (voir à ce mot), c'est-à-dire les droits et les charges d'un préposseur.

Égance — règlement de répartition de l'eau. Voir à *divisio, portio, pars, rata*.

Étanche — pièce de métal destinée à barrer une filiole pour contraindre la submersion ou l'arrosage à la raie d'un champ par l'eau d'irrigation. Elle remplace la lauze. Elle est mise en place par un geste nommé lancer d'étanche.

Eytava — la huitième. Voir à *Octava*.

Filiole — canal sous-intermédiaire qui prend l'eau d'une peyra pour la répartir entre les champs.

Fonction des canaux de moyenne et haute montagne — Les canaux remplissent diverses fonctions : irrigation (cultures, prairies de fauche, pâturages ; aujourd'hui pelouses) ; réserves d'eau (ou gours) ; approvisionnement de l'eau pour les incendies (les gargouilles du Briançonnais) ; recharge des nappes phréatiques ; maintien des paysages par apport d'eau à la végétation naturelle ; temporisation des crues, notamment en cas d'orages ; oxygénation de l'eau en augmentant la surface de contact entre l'air et l'eau ; communication et tourisme de randonnée.

Fonctions de gestion du bisse — dans les documents médiévaux et modernes, on distingue les prud'hommes, chargés de l'organisation des nouveaux bisses et du contrôle du fonctionnement ; les responsables du partage d'eau ; les gardes du bisse ; les entrepreneurs et ouvriers.

Fossor, fossores — mesure(s) des vignobles. Bêchée ou mesure spécifique des vignes. Vient du latin médiéval *fossoriata*.

Frontière (bisse faisant) — un document de 1329 dit que le bisse de Lalden sépare les paroisses de Viège et de Naters.

Garde de bisse — surveillant du bisse, chargé du contrôle quotidien des tronçons de l'ouvrage et de la juste répartition des prises d'eau.

Gargouille — canal d'irrigation desservant la ville de Briançon et utilisé pour la prévention des incendies.

Geteilschaften — nom allemand des consortages (voir à ce mot).

Gour — réservoir d'eau construit le long d'un canal porteur afin de régulariser le débit du ruisseau.

Grand canal de ville — canal d'irrigation de 1427, sur la rive gauche de la Guisane.

Grande peyra — voir à canal porteur.

Guerre de la Raspille — on nomme ainsi un conflit noué autour de la rivière Raspille au XVe s., qui a opposé les habitants de rive droite et ceux de rive gauche à propos de la construction d'un bisse détournant la Dorby, un des affluents de la Raspille. Le conflit est aussi connu pour l'intensité de la procédure qu'il a générée, puisqu'entre le premier acte du conflit en 1434 et le règlement de 1490 il s'est écoulé 56 ans !

Hiérarchie des canaux — dans les systèmes irrigués, le canal principal ou porteur déverse l'eau dans une peyra laquelle répartit l'eau entre les champs au moyen de filioles. Ensuite, de la filiole, le champ est irrigué par des raies parallèles.

Hora nona — neuvième heure, l'heure après none. Dans l'emploi classique de la notion, cette heure correspond à 15 heures environ (heure de la prière de none), mais dans les règlements de prise d'eau, elle correspond quelquefois à midi.

Instrumentum, instrumentum publicum — archive, archive publique. Archive enregistrant le règlement d'une répartition d'eau entre les *consortes*. L'*instrumentum* est reçu par le notaire public.

Introge — en Savoie, redevance seigneuriale pour la concession d'un bien immobilier (latin : *introgia*).

Lauze — pierre plate utilisée pour barrer un canal d'irrigation afin de forcer l'écoulement par submersion ou par arrosage à la raie dans les parcelles attenantes. Elles sont remplacées à partir du XVIIIe s. par des étanches métalliques.

Lever le bisse — expression signifiant la remise en eau du bisse au printemps, et correspondant à d'assez nombreux travaux : désobstruer le lit, réparer l'aqueduc en bois suspendu, colmater une ravine, réouvrir un tunnel, reconstruire un mur de soutènement, rétablir un passage.

Mansier — administrateur d'une parerie, ou associaiton d'arrosants.

Marteau avertisseur — système de roue à palettes installée dans le bisse et reliée à un marteau frappant sur une planche. Situé près de la cabane du garde de bisse, il sert à indiquer le bon fonctionnement de l'écoulement : en cas de silence, lorsque la roue n'actionnait plus le marteau, il pouvait y avoir soit une obstruction du canal, soit une rupture en amont.

Nocturna, nocturne — prise d'eau nocturne.

Octava — la huitième. Vient de l'expression *hora octava*, la huitième heure et indique un moment de changement de prise d'eau dans un règlement de répartition. Ce moment correspond au début de l'après-midi. Voir à *hora nona*, et à *alta eytava*.

Paczuyri — intraduisible. Mot désignant un moment de changement de la prise d'eau dans un règlement : il correspond au soir, comme le précise le règlement de Chameyran : *Item aquam rivi de Chameyran in die jovis de quindecim diebus semel in sero videlicet la paczuyri* (A.H.R., *Fonds Challant*, vol. 256, doc. 32).

Parerie — association des utilisateurs d'un canal d'irrigation dans le Briançonnais. C'est l'équivalent des consortages du Valais et des consorteries du Val d'Aoste. Ces pareries sont devenues les Associations Syndicales Autorisées, organismes publics réunissant des partenaires privés, dont l'adhésion est obligatoire dès lors que la personne réside dans le périmètre irrigable situé en aval du canal porteur.

Parier — membre de la parerie ; arrosant ou utilisateur.

Pars — part. Nom de la part d'eau issue d'un règlement de répartition de l'eau d'un ru. Synonyme de *portio, rata*.

Partitio — répartition. Opération de répartition des parts d'eau dans une consorterie.

Passage sur boutsets — voir à Boutzets.

Pause — période d'irrigation, exprimée en journées.

Peyra — canal secondaire qui reçoit l'eau du canal porteur.

Piscina — réservoir, vivier. Les réservoirs sont le complément indispensable des rus, afin de permettre une gestion de l'eau décalée dans le temps. Ils servent aussi de viviers piscicoles, d'où leur nom dérivé de *pisces*.

Pont-canal — certains ru traversent des gorges ou des vallées au moyen d'un pont canal : exemple sur le ru de Gattinéry dans la commune de Gaby.

Portio — portion, part. Nom de la part d'eau issue d'un règlement de répartition de l'eau d'un ru.

Possession et usufruit — un texte de 1252 concernant une vente de biens à Varrone oppose la *possessio* sur les biens ou immeubles et l' *usufructus* sur les eaux, les pâturages et les bois (...*et omnes possessiones quas habeo apud Varonam et omnes usufructus meos tam in aquis et pascuis quam in nemoribus*).

Prima dieta — première prise d'eau diurne, dans le règlement des rus de Sarre (XVe s.) ; elle a lieu « le vendredi avant la fête de Saint-Jean-Baptiste, puis le cinquième et le neuvième vendredi après la fête ».

Prise d'eau — captation d'un flux d'eau dans une rivière, un torrent ou une source pour amorcer un canal d'irrigation. La prise d'eau se poursuit par une tête de canal, c'est-à-dire un tronçon initial du canal d'irrigation sans distribution latérale, qui peut être relativement longue.

Prise d'eau — nom du début du bisse.

Pulsatio... in ecclesia — sonnerie de cloches (de telle ou telle heure, dans telle église). On utilise les sonneries de cloches de différentes églises pour indiquer le début et la fin des prises d'eau.

Raie — rigole ou sillon dans un champ pour distribuer l'eau par submersion depuis une filiole. Technique qui convient à l'arrosage des champs de pommes de terre.

Rata — part. Voir à *Pars*.

Ratement — acte ou registre des fonds ou terres des consorts avec l'indication de la répartition des droits de prise d'eau entre eux. C'est le document qui répartit les prises entre tours et bulletins (voir à ces mots).

Raye — autre nom du bisse en Valais.

Rectum et perpetuum feudum eisdem traderemus (in) — nous leur transférons en droit et perpétuel fief. Mention juridique dans un texte de 1327 concernant le ru Bourgeois au profit de la communauté de Gignod.

Remise en eau de bisses abandonnés — plusieurs bisses ont récemment été remis en eau après une période d'abandon, principalement pour des raisons touristiques. Les motifs sont le maintien des paysages ruraux traditionnels, ou des améliorations foncières. Les maîtres d'oeuvre sont très diversifiés, allant des consortages traditionnels aux administrations communales en passant par des associations créées à cet effet. Exemples : le bisse de Saxon, de 12 km, remis en eau entre 1989 et 2000 ; le bisse de Trient en 1986 ; le bisse de Tsa Crêta, en 2002, après 28 ans d'abandon.

Rivus — ruisseau, ru. Nom médiéval du ru valdôtain.

Rivus ville — Ruisseau ou ru de la ville. Dans un document de 1191, par lequel le comte Thomas Ier de Savoie octroie des franchises à la ville d'Aoste, est mentionné un *rivus ville* qui

forme, au nord et à l'ouest de la ville, l'une des limites de la zone des franchises. Il est probable qu'il s'agissait d'un ru d'irrigation.

Ru — En Val d'Aoste, canal d'amenée de l'eau, d'une longueur pouvant atteindre 20 km et destiné à répartir l'eau pour les besoins économiques : prés et pâturages, scieries, moulins. Il y en aurait une centaine dans le Val d'Aoste. Le ru fonctionne généralement à partir de mai et jusqu'à la fin septembre. Longtemps à ciel ouvert, les rus sont de plus en plus souvent canalisés sous tuyaux et leur tracé d'origine peut être modifié. Aujourd'hui, les rus commencent à devenir le support du tourisme alpestre de randonnée, car ils offrent des itinéraires particulièrement adaptés.

Ru Baudin — Ru construit en 1287 par Jacques de Quart pour arroser Villefranche.

Ru de By — ru valdôtain fertilisant environ 600 ha de pâturages et de prairies de fauche sur les communes d'Ollomont, Doues et Allein.

Ru de Joux — Créé aux alentours de 1250, c'est un des plus anciens canaux d'irrigation du Val d'Aoste. Il conduit l'eau du Saint-Barthélémy à Nus et Veraye.

Ru de Jovençon — En 1252, ce ru fait l'objet d'un accord entre l'évêque et les seigneurs d'Aymavilles.

Ru de pan perdu — ru abandonné ou ru mort.

Ru du Rumeysan — Le plus ancien ru mentionné en Val d'Aoste, dans une charte de 1186.

Ru mort — ru abandonné.

Secator, secatores — mesure(s) des prés. Vient du latin médiéval *secatorius*, qui concerne le fauchage ; ou de *sectura (secatura) prati*, l'étendue de pré qui correspond à une journée de fauchage.

Statut juridique du consortage — en Valais, le consortage est reconnu par le code civil de 1907 (fédéral) et par la loi valaisanne d'application du code civil suisse de 1912, dans son article 66. La loi assimile le consortage à une corporation de droit cantonal et lui impose des statuts écrits, alors qu'avant 1912 ils étaient coutumiers. L'homologation des statuts écrits du consortage par le Conseil d'État sert surtout à permettre à l'institution de pouvoir recevoir des subventions destinées à l'amélioration foncière et à l'assainissement du bisse.

Suon, Suonen — nom allemand du ou des bisse(s). Plus ancienne mention connue en 1477.

Système irrigué embusé — système d'irrigation par des tuyaux et des conduites sous pression et dans lesquels la distribution de l'eau se fait par aspersion. Voir à système irrigué gravitaire.

Système irrigué gravitaire — système dans lequel l'irrigation se fait par des canaux à ciel ouvert et par submersion ou arrosage des prés ou des champs par des raies. Voir à système embusé.

Terra sicca et arida — terre sèche et aride. Mention dans un texte de 1327 concernant le ru Bourgeois au profit de la communauté de Gignod.

Tête de canal — portion du canal d'irrigation principal ou canal porteur depuis la prise d'eau et jusqu'aux dérivations qui commandent la distribution de l'eau.

Tour d'eau — période ou journée pendant laquelle la prise d'eau est autorisée. Au sein du tour d'eau, les bulletins décident des heures de prise.

Tour par tiers / quart — proportion d'eau du bisse que le riverain est en droit de capter lors de son tour d'eau. Cette quantité est prévue par le ratement (voir à ce terme).

Vada aque — cours d'eau, eau courante. Synonyme de *aque ductus* (mention de 1381 : *unum aqueductum seu vadam aque ad ducendum*)

Val Venosta — région du Haut Adige dans laquelle on trouve des canaux d'irrigation de moyenne et haute montagne comparables aux rus valdôtains et aux bisses valaisans.

Vanne — fermeture de la filiole ou rigole d'irrigation par des pierres et de la terre. Selon leur position dans le système d'écoulement, on parle de vannes d'arrêts (pour le canal porteur et les peyras) et de vannes de distribution (pour les filioles).

Waale — canaux d'irrigation du Haut Adige et du Sud Tyrol (Italie et Autriche). Il y en aurait environ 200.

Wasserleyta, wasserleytun — conduite d'eau. Synonyme de Suon et de bisse. Le mot apparaît dès le début du XIVe s.

Gérard Chouquer août 2012

Bibliographie

H.R. AMMANN, Aperçu sur les documents relatifs aux canaux d'irrigation du haut-Valais à l'époque médiévale (XIII-XVe siècles), Actes du Colloque international sur les bisses (Sion, 15-18 septembre 1994), *Annales Valaisannes*, 1995, 70, 263-279.

Claudio FILIPPONI, *Les canaux d'irrigation alpins. Proposition pour un inventaire des rus en vallée d'Aoste*, IGUL, Lausanne 2003, 164 p. <http://filipponi.info/sito/memoire/Memoire.pdf>

Ezio Emerico GERBORE, Les rus de la vallée d'Aoste au Moyen Age, <http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,43,19,1/I-N177-1995-020.pdf>

Emmanuel REYNARD, L'irrigation par les bisses en Valais. Approche géographique, Actes du Colloque international sur les bisses (Sion, 15-18 septembre 1994), *Annales Valaisannes*, 1995, 70, 47-64.

Emmanuel REYNARD, Transformations récentes de l'irrigation communautaire en Valais (Suisse), document publié sur le site internet www.unil.ch/igul, 9 pages, mars 2005.

Rémi SCHWEIZER, *Les bisses du Valais. Gouvernance et durabilité, hier et aujourd'hui, Le cas de Nendaz*, Working paper de l'idheap, 11/2012. Lausanne: idheap.

Hans Richard VON FELS, *Les rus de la Vallée d'Aoste: le canal d'Ayas*, in *Annales Valaisannes*, 1962, p. 377-392. Disponible sur Internet ;